

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du 24 octobre 2011 à 18 heures 30

Date de convocation :  
18 octobre 2011

Nombre de délégués  
en exercice : 60

Objet : Attribution  
de subvention pour  
l'équipement  
numérique des  
cinémas : salle  
Bel'donne -  
Allevard

Présents : 39

Pouvoirs : 9

Votants : 48

Vote pour : 48

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : A. ANDREYON, L. BELLICARD, C. BICH, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, J.F. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COLLIAT, J. DUBUS, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, C. VANNUFFELLEN, P. VOLPI

Pouvoirs : C. ANGLADE à J. DUBUS, P. BEGUERY à JF. CLAPPAZ, C. BLANC COQUAND à G. COHARD, JP. BUART à P. VOLPI, JP. DURAND à F. STEFANI, C. ENGRAND à D. BOSA, L. FERRADOU à M. GLATIGNY, C. GLOECKLE à G. FASTIER, C. JOY à D. CLOUZEAU GERMAIN,

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que les technologies numériques sont de plus en plus utilisées par les réalisateurs de film. Caméras et formats nouveaux rendent leur production plus facile. D'autres outils numériques sont utilisés pour produire des effets spéciaux étonnants et des films en 3D. En terme de distribution, une copie numérique de film peut revenir jusqu'à dix fois moins chère qu'une copie 35 mm classique et le cinéma numérique pourrait donc faciliter la diffusion des films. Conformément au budget primitif 2011, il est proposé de participer financièrement au passage au numérique des autres salles du Grésivaudan à hauteur de 10 000€ par écran équipé de la technologie numérique.

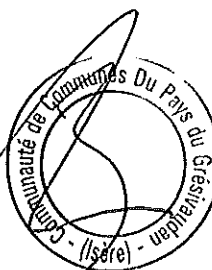
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'accorder une subvention de 20.000 € à la commune d'Allevard dans le cadre de la modernisation des deux salles du cinéma « Bel'donne » et d'autoriser Monsieur le Président à prendre cette somme dans l'enveloppe « soutien à la numérisation des salle de cinéma » (article 204141) prévue au BP 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
François BROTTES



Transmis le : 08/11/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-200018188-2011024-39-D6